Renforcement de la politique méditerranéenne de l'Union: établissement du partenariat euro-méditerranéen

1994/2158(COS) - 28/11/1994

Dans la perspective du Conseil européen d'Essen de décembre 1994, le Conseil "Affaires générales" du 28.11.1994 a adopté un rapport comportant les grandes lignes de la future politique de l'Union à l'égard des pays de la Méditerranée, qui représente pour l'Union une zone d'importance stratégique. Ce rapport qui s'appuie largement sur la communication de la Commission sur le partenariat euro-méditerranéen, approuve le concept général et les objectifs de ce partenariat. Celui-ci comporterait notamment le renforcement du dialogue politique, le lancement d'un processus de création progressive d'une zone de libre-échange, entre les pays de la région eux-mêmes et la région dans son ensemble avec la Communauté, le développement de la coopération dans toute une série de domaines d'intérêt commun, ainsi qu'une aide financière substantielle additionnelle. Le rapport identifie également des lignes d'actions concernant les différents pays méditerranéens pris individuellement. Le Conseil européen sera appelé à approuver l'ensemble des éléments de cette stratégie, ainsi que la convocation, dans le second semestre 1995, d'une Conférence euro-méditerranéenne. Lors de ce Conseil, les Ministres ont également abordé le problème du financement de la future politique méditerranéenne. Il est rappelé que la Commission avait proposé dans sa communication un montant de 5,5 milliards d'Ecus pour les 5 prochaines années. Pour plusieurs Etats membres, il serait nécessaire de réaliser un équilibre approprié entre les engagements financiers de l'Union en Europe de l'Est et dans la Méditerranée.